



DELIBERATION N°2025/044/MJI PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FOND D AMORCAGE RECONSTRUCTION CHIDO POUR LA REMISE EN FONCTIONNEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ET SPORTIF

Nombre de conseiller en exercice : 29

De présents : 06

De votants : 06

Nota – Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la mairie et sur le site www.portailco.yt, et que la convocation du conseil avait été faite le 12 juillet 2025

Présents :

IBRAHIMA SAID MAANRIFA, AHAMADA COMBO SAID VALDO, ALIDINA ASSANI CHAKA, SOUFFOU ZAIN-YA, HEDJA KOURAICHIA, NOUDJOUR MADI ASSANI

Absents :

SAID MADI ZAINA, NOUDJOUR MADI MAANROUF, SAINDOU ASSANATI, SAKIMOU OUS-SENI, SIKA AHAMADA, MANSOIBOU RABIANI, MADI-ISLAME SAFINATI, MROIVILI AMINA, MADI MOITSOUMOU, MBAE LADHATI, ADAM TOILIHATI, BOURA MCOLO VITA, SAINDOU MOHAMADI, AHMED SAID, ABDALLAH MAMALI, ALI BACARI CHARAFINA, MADI MARI DAROUACHI, MDALLAH ANLAMATI, SOILHI ANSOUMATI, VITA SOIDIKI, OUMAR SAINDOU, SOUFFOU ABDALLAH, ANLI AYOUBA

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du conseil municipal du samedi 22 juillet 2025, le conseil municipal a été convoqué par Monsieur IBRAHIMA SAID MAANRIFA, Maire, à une réunion du conseil en 2ème lecture le mercredi 16 juillet 2025 à 8h00 dans la salle de délibération de la mairie.

*Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du code général des collectivités territoriales (CGCT), à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil **M ALIDINA ASSANI CHAKA** ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.*

A la suite du passage du cyclone Chido, la commune de M'tsangamouji a connu de nombreux dégâts que ce soit sur les voiries, les réseaux et les bâtiments.

Avec des dégradations constatées sur le réseau d'éclairage public et sportif, il est proposé de remettre en fonctionnement ces équipements essentiels pour la sécurité et la vie sociale de la commune.

Un dossier de demande de subvention a été préparé en ce sens et une substitution de délibération a été transmise aux services de la Préfecture.



Il est donc demandé au conseil municipal de valider officiellement cette demande de subvention pour le fond d'amorçage pour la remise en fonctionnement de l'éclairage public et sportif, selon le plan de financement suivant :

- État : 180 630 € (80 %)
- Commune : 45 157 €, dont 37 029 € de FCTVA (20 %)

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

- 1) De valider la demande de subvention pour le fond d'amorçage, pour la remise en fonctionnement de l'éclairage public et sportif selon le plan de financement suivant :
 - Etat : 180 630 € (80 %)
 - Commune : 45 157 € dont 37 029 € de FCTVA
- 2) D'autoriser Le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré, le 16/07/2025

Pour extrait conforme,

Le Maire

IBRAHIMA SAID MAANRIFA

Signé par : Said Maanrifa IBRAHIMA
Date : 16/07/2025
Qualité : Maire

